

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NÉGOCIATIONS RMFA

Déclaration faite par le
Chef de la délégation canadienne
M. G.K. Grande, Vienne -
le 30 octobre 1973

2. Début du texte. Au cours des dernières années le Canada s'est toujours montré un ardent défenseur des négociations que nous sommes sur le point d'entreprendre. C'est donc avec un vif sentiment de satisfaction que nous nous joignons aux nations rassemblées ici en vue de ces discussions des plus importantes.

3. L'histoire, une même civilisation et une ascendance commune constituent des liens durables entre les Canadiens et les peuples européens. Les divers gouvernements canadiens ont traduit le désir et les sentiments du peuple canadien en s'intéressant aux affaires de l'Europe et en particulier au bien-être, à la sécurité et à la paix de tous les pays européens.

4. Le Canada a démontré de façon non équivoque son intérêt soutenu pour l'Europe au cours des deux guerres mondiales et des périodes de reconstruction qui les ont suivies. Il est tout aussi déterminé à jouer un rôle actif et constructif dans la consolidation de la paix en Europe et dans les efforts actuels de détente entre l'Est et l'Ouest.

5. La réalisation d'une détente véritable a été, et continuera d'être, un processus lent, mettant à l'épreuve la volonté de beaucoup d'Etats d'en arriver à une collaboration accrue et à une réduction des tensions qui existent entre eux. Un progrès significatif a déjà été marqué et certaines étapes importantes sont déjà franchies, la plus récente d'entre elles étant la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe qui s'est ouverte à Helsinki en juillet dernier. La deuxième partie de la CSCE, qui a actuellement lieu à Genève, devrait

traduire de façon tangible les aspirations partagées inscrites à la Conférence d'Helsinki.

6. Les négociations visant la réduction mutuelle des forces et des armements et les mesures associées ^{EN EUROPE CENTRALE} mettront véritablement à l'épreuve la détermination des pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie de s'engager plus à fond dans la voie d'une détente durable. Il n'y a aucun doute que ces négociations poseront des problèmes très sérieux à tous les pays participants, puisqu'elles mettent en cause des mesures concrètes touchant directement à la sécurité des deux alliances et de leurs Etats membres. Mais la compréhension à laquelle on en est arrivé au cours des pourparlers préparatoires qui ont eu lieu ici il y a quelques mois nous permet de croire qu'il est possible, au cours de ces négociations, de faire de nouveaux progrès.

7. Le premier objectif des négociations de la Conférence sur la Réduction mutuelle et équilibrée des forces devrait être de réduire les affrontements militaires en Europe centrale par le biais de réductions et de restrictions équitables de l'importance des forces présentes en Europe centrale, sans que soit affaiblie la sécurité des Etats participant aux négociations ni, d'ailleurs, celle d'aucun autre Etat. Si l'on veut que cet objectif soit atteint, il faudra tenir compte, au cours de ces négociations, de la nature et de l'état des forces qui sont en présence de chaque côté. De plus, il faut comprendre, avant même d'entreprendre ici nos discussions, que la confiance mutuelle, tellement essentielle à ces négociations si délicates, sera inversement proportionnelle aux mesures prises par l'une

ou l'autre partie pour gonfler l'importance de ses forces en Europe centrale.

8. Le gouvernement canadien considère que, pour être compatibles avec la détente à laquelle on veut parvenir un jour dans les relations entre l'Est et l'Ouest, les accords sur la réduction des forces en Europe centrale doivent susciter la confiance de tous les pays en cause. Ces accords doivent comprendre des dispositions visant à assurer à toutes les parties qu'ils seront respectés. Ils doivent accompagner de mesures appropriées dont l'objet sera d'écarter le risque d'une violation ou d'une dérobade.

9. Le gouvernement canadien est très conscient des problèmes et des possibilités qui se présentent au moment où nous entamons ces discussions. D'une part, pour les pays d'Europe, ces négociations soulèveront des questions fondamentales ayant trait à la sécurité nationale; le Canada partage ces préoccupations puisqu'il considère que sa sécurité est inséparable de celle de l'Europe. D'autre part, les négociations de la Conférence sur la Réduction mutuelle et équilibrée des forces laissent entrevoir, pour les pays européens avec lesquels le Canada entretient des relations politiques, économiques et culturelles qui sont étroites et croissantes, la possibilité d'une paix plus stable et d'une intensification de la coopération réciproque.

10. La délégation canadienne assumera pleinement son rôle dans ce qui deviendra, du moins l'espère-t-elle, un effort réciproque en vue de relever le défi et d'exploiter les possibilités que présentent

ces négociations. Nous sommes optimistes, mais nous serons aussi réalistes. Nous sommes remplis d'espoir, mais nous comptons aussi être vigilants. Nous évaluerons les intentions des autres parties aux négociations non seulement d'après les propos qu'elles tiendront ici mais aussi d'après les actes qu'elles poseront ailleurs.

11. Le gouvernement canadien apprécie beaucoup le geste du gouvernement autrichien de se faire l'hôte de cette importante conférence à Vienne et de fournir les locaux et les services nécessaires. En son nom, je me joins à tous mes collègues pour remercier le gouvernement autrichien de sa parfaite collaboration.

Fin du texte.